

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 03 2010

L'an deux mille dix, le 02 mars à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERTIN N. ; BRIOUX J.P. ; CALLAY F. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DECONNÉ N. ; DELATTRE A. ; DELETANT J.C. ; DE REKENEIRE C. ; DESCHAMPS C. ; DOUBLET J.C. ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL P. ; EPINOUX L. ; FELTES P.Y. ; FONTE D. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GILIS H. ; JOLY D. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; MANSCOURT S. ; MEREUZE B. ; MOQUET G. ; MUZART H. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L. remplacé par RZOTKIEWICZ D. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VIET B. ; WALLE D.

Etaient excusés : BOUDEELE J.M. ; IGNATE J. ; MASSUE J.L. ;

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2009.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2009 de la communauté de communes, du lotissement d'Hartennes et Taux et de l'extension de la ZA d'Hartennes et Taux

Le Président précise tout d'abord que les budgets 2010 seront votés ultérieurement, certains éléments relatifs à la réforme de la taxe professionnelle devant encore être précisés. Puis Mr Fouillard présente les comptes 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Fouillard précise que 2 dépenses ont principalement été réalisées : il s'agit de l'acquisition des bacs de tri sélectif pour un montant de près de 160 000 € et du financement du terrain à Parcy Tigny en vue de l'extension de la ZA pour un montant de plus de 320 000 €. Le total des dépenses s'élève à 1 681 722,42 € et le total des dépenses à 1 655 622,01 €, soit un déficit de 26 100,41 €. Le Président précise que ce déficit s'explique par le fait que de nombreuses subventions restent à percevoir. Il ajoute que les 2 opérations précédentes sont des dépenses exceptionnelles, qui ont grevé le budget 2009 pour une partie importante. Mme Roucaute précise en outre que le déficit s'explique par le fait que le remboursement du budget du lotissement au budget principal n'est pas encore été réalisé.

Mr Philbert souhaite savoir pourquoi les recettes en provenance des communes sont moins importantes que prévues. Le Président lui répond que certains travaux du chantier d'insertion n'ont pas été facturés aux communes en raison du retard pris.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2009 de la communauté de communes

• Section de Fonctionnement

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : + 230 656,83

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : - 6 756,85

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : + **223 899,98**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : + 175 647,68

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : - 425 648,07

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : - **250 000,39**

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2009 : - 26 100,41 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 LOTISSEMENT

Mr Fouillard précise que la principale dépense de l'année concerne les travaux de voirie effectués dans la zone d'activités pour 183 407 €. Il ajoute que suite à la liquidation judiciaire de France Location, une partie des loyers risque de ne pas être effectivement encaissée. Le total des dépenses s'élève à 659 922,60 € et le total des dépenses à 644 251,59 €, soit un déficit de 15 671,01 €. Le Président précise là encore que le déficit s'explique par le fait qu'une subvention de 30 000 € prévue sur le budget 2009 vient seulement d'être encaissée. Par ailleurs, Mme Roucaute précise que la valeur des stocks s'élève à 446 442 €.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2009 du lotissement d'Hartennes

- **Section de Fonctionnement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : + 86 558,59

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : + 19 330,97

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : + **105 889,56**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : - 155 290,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : +33 729,43

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : - **121 560,57**

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2009 : - 15 671,01 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 EXTENSION ZONE

Mr Fouillard rappelle que l'on retrouve ici l'opération pour l'avance faite à la SAFER pour la mise en réserve foncière du terrain à Parcy Tigny. Il annonce que le total des dépenses s'élève à 351 275,24 € et le total des dépenses à 336 854,22 €, soit un déficit de 14 421,02 €. Le Président précise que la dépense pour le terrain n'est pas subventionnée, et qu'elle a du être financée sur les réserves de la Communauté de Communes, d'où le déficit.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2009 de l'extension de la zone d'Hartennes

- **Section de Fonctionnement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : -0,44

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : **-0,44**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008 : 0,00

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 : -14 420,58

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009 : **-14 420,58**

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2009 : -14 421,02 €

Mme Roucaute termine la présentation des comptes en précisant que le total des déficits pour les 3 budgets s'élève à 56 192,44 €. Le Président ajoute que les budgets devront s'équilibrer avec les reports d'investissement. Il précise enfin que de nombreuses opérations ont été réalisées en 2009, et cela, sans aucun prêt bancaire.

3. Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Villers Cotterêts Forêt de Retz et demandes de subventions pour la mission d'études et d'assistance à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré en date du 29/09/09 pour définir un périmètre de SCoT. Celui-ci a été arrêté par le préfet en date du 8 février 2010. Le Président rappelle que le SCoT est un document de planification intercommunale qui présente les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. C'est un outil au service d'un véritable projet stratégique de développement durable, qui a la capacité de mettre en cohérence les politiques territoriales en matière d'aménagement, de déplacements, de développement économique, d'environnement... Il rappelle également que ce document n'est pas directement opposable, mais il s'impose aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales. Il précise qu'un SCoT permettrait à notre territoire de se protéger contre le développement de la Communauté d'Agglomération, en décidant de ce que l'on souhaite pour l'avenir de notre territoire. Le Président précise également que les élus du soissonnais n'ont pas souhaité réaliser un SCoT à l'échelle du pays. Enfin, il précise que la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts va également lancer l'élaboration de son SCoT et qu'elle nous propose de constituer un groupement de commandes, en vue de recruter un cabinet d'études. Cette solution permettrait d'une part de bénéficier de l'appui administratif de la CCVCFR notamment pour le montage du cahier des charges et d'autre part de diminuer le prix de l'étude. De plus, cela pourrait permettre de travailler sur certaines thématiques communes. Le Président précise que chaque collectivité aura son propre marché et son propre SCoT. Le Président propose de désigner la CCVCFR comme coordonateur du groupement, c'est-à-dire qu'elle sera responsable de la passation du marché. Le Président propose enfin de représenter la CCOC au sein de la commission d'appel d'offres. Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 100 000 €. Deux fiches projets ont été déposées dans le cadre du CDDL (20 000 €) et du FRAPP (30 000 €) et l'Etat apporté également une petite dotation.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts Forêt de Retz concernant le marché d'études et d'assistance à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du CDDL pour l'élaboration du SCoT

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du FRAPP pour l'élaboration du SCoT

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour l'élaboration du SCoT

4. Convention avec l'association l'Ulchéenne pour l'organisation d'une brocante puériculture

Dans le cadre des activités du relais assistantes maternelles, il est prévu d'organiser une brocante de puériculture le 20 mars prochain à la salle polyvalente d'Oulchy le château. Le Président précise que l'Ulchéenne propose d'encaisser les emplacements des participants qui souhaitent vendre et d'organiser un stand restauration-boissons.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec l'association l'Ulchéenne pour l'organisation d'une brocante de puériculture

5. Conventions avec la ligue de l'enseignement pour l'organisation d'un spectacle jeunes enfants et d'une pièce de théâtre

Le Président précise que le RAM propose cette année de présenter un spectacle de marionnette intitulé « La Ferme de Géraldine » pour les enfants qui fréquentent « les ateliers des tous petits ». Ce spectacle, proposé par l'association La Marelle avec Micheline Cavalier est prévu le vendredi 23 avril prochain. Le Président précise que la ligue de l'enseignement nous propose de conventionner dans le but d'aider au financement de ce projet et éventuellement de lui donner une suite. Le prix du spectacle s'élève à 400 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la Fédération des œuvres laïques de l'Aisne pour le financement du spectacle « la Ferme de Géraldine » de l'association La Marelle, s'élevant à un coût prévisionnel de 430 €.

Par ailleurs, le Président précise qu'il est prévu de présenter une pièce de théâtre sur le tri des déchets ménagers dans le cadre des semaines régionales de l'environnement, qui se dérouleront du 13 septembre au 7 novembre 2010. Ce spectacle, principalement destiné aux enfants, est proposé par la Cie de théâtre Alcaly. Les représentations se dérouleraient à Oulchy-le-Château, qui regroupe le plus d'élèves. Le coût provisoire s'élève à 3 456 € TTC pour 6 représentations, sachant que des coûts de transport seront également à prévoir en cas de ramassage scolaire. Le Conseil régional peut apporter une participation maximale de 50%. Le Président précise que la ligue de l'enseignement pourrait également accorder une subvention pour ce projet.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la Fédération des œuvres laïques de l'Aisne pour le financement du spectacle « Mam'zelle Kitty et Mister Detritus » de la compagnie Alcaly, s'élevant à un coût prévisionnel de 3 456 €.

6. Convention avec le comité départemental du sport en milieu rural (CDSMR) pour l'organisation d'une journée sportive

Le Président précise que la commission enfance jeunesse a proposé de renouveler la journée sportive en 2010. Cette journée, destinée aux jeunes de 8 à 13 ans, est prévue le mercredi 14 avril à Chacrise (avec ramassage en bus dans les communes où il y a au moins 3 inscrits). Les activités proposées sont gymnastique et baby foot (Foyer rural d'Hartennes), badminton (Foyer rural Arcy Ste Restitue), pétanque (Les boules Ulchéennes), tir à l'arc (Les Cie d'Arc), foot (ASBO) et boxe française (Mr Georges Makowski). Afin d'aider à l'organisation de cette

journée, le Président propose de signer une convention avec le comité départemental du sport en milieu rural.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec le CDSMR, s'élevant à un coût prévisionnel de 1 545 €.

7. Dossiers de demande de subvention pour les activités enfance jeunesse

-activités ados 2010

Le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 16/12/2009 pour le renouvellement des activités ados avec les FRANCAS. La convention prévoit notamment l'organisation de sorties découvertes ; d'un séjour d'été, d'un week end sportif et de micro projets. Le Président précise que l'animation de la politique enfance est inscrite dans la programmation du FRAPP pour un montant de subvention s'élevant à 19 770 € (sur un coût prévisionnel de 34 450 €).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du FRAPP la 3^{ème} année de l'animation de la politique enfance jeunesse

-journée de la parentalité 2010

Le Président précise qu'il a été proposé cette année de projeter un film suivi d'un débat dans la salle polyvalente d'Oulchy le vendredi 4 juin en soirée. Le film, proposé par la fédération régionale des MJC s'intitule « Demander la permission aux enfants ». Il s'agit d'un film familial permettant d'aborder les questions autour de l'autorité. Le débat devrait être animé par un intervenant de Famille Rurales. Le coût de la location du film et de la projection s'élève à 600 €. Le Président précise que ce projet pourrait être financé par le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de l'Aisne).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets 2010 du REAAP

-journée sportive 2010

Le Président sollicite l'autorisation du conseil afin de demander des subventions pour le financement de l'animation de la journée d'initiations sportives pour les jeunes. Il rappelle que le devis du CDSMR s'élève à 1 545 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander une subvention auprès de la DDCS et de la CAF pour le financement de la journée sportive

-projet « à fond l'été » 2010

Le Président précise que l'animatrice informatique propose aux jeunes de venir découvrir du 19 juillet au 6 août les communes du canton pour la 2^{ème} année consécutive et de confectionner ensuite un livret. Il précise que ce projet peut être financé par la Direction départementale de la cohésion sociale au titre du projet « à fond l'été ».

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DDCS au titre de l'appel à projet 2010 « à fond l'été »

8. Demandes de subvention pour la fête des associations 2010

Le Président précise que la commission des loisirs a proposé de renouveler la fête des associations une année sur deux, car cela nécessite un investissement important des associations. Il a donc été proposé pour 2010 d'aller à la découverte des communes qui ne sont pas en mesure de recevoir cette manifestation. Le choix s'est porté sur Maast et Violaine, Nampteuil sous Muret et Muret et Crouttes. Ce « rallye » sera l'occasion de découvrir ces communes en suivant la crise, d'aller à la rencontre des associations, des artisans, et des habitants. Les participants pourront assister à diverses activités, tout en découvrant le patrimoine des communes. La date avait été fixée au 12 septembre mais elle sera peut être reportée (en raison de la fête médiévale à Arcy). Le Président précise que ce projet peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à demander une subvention auprès de la CAF et du Conseil Général pour la fête des associations 2010.

9. Participation au fonds de prêt Aisne Initiative

Le Président précise que cette association sollicite à nouveau la Communauté de Communes au titre du fonds de prêt 2010. Il précise que ce fonds est destiné à l'octroi de prêts d'honneur pour la création/reprise d'entreprise sur tout le département. En 2009, 110 prêts ont été accordés pour un montant de 869 380 €. Plus de 291 emplois ont été créés ou maintenus dans l'Aisne grâce à ces créateurs/repreneurs d'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser une somme de 834 € pour la participation de la communauté de communes à l'abondement du fonds d'attribution Aisne Initiative 2010

10. Délégation de signature au président en matière de marchés publics

Le Président rappelle que les marchés publics, quelque soit leur montant et leur objet, doivent impérativement faire l'objet d'une délibération préalable en vue d'autoriser l'exécutif à souscrire le marché, sous peine d'illégalité. Or, cette délibération doit indiquer l'identité des parties et le montant des prestations, ce qui peut retarder la signature des marchés. Dans un souci d'efficacité et de réactivité, le Président propose donc d'utiliser la faculté prévue à l'article L.2122-22 4°) du CGCT afin de lui donner délégation pour signer les marchés publics à procédure adaptée (inférieurs à 206 000 €).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de charger le Président pour toute la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

11. Questions diverses

Le Président précise que suite à l'appel à projets « pôles d'excellence rurale » lancé par le gouvernement, la conférence des vice-présidents a proposé de réfléchir à la création d'une maison des services, qui pourrait regrouper en autre les services de la communauté de

communauté, de l'AAPACO et d'autres services médicaux. C'est pourquoi, il propose d'accélérer l'étude de faisabilité qui était prévue, car il n'y aura peut être pas d'autre opportunité de financement. Il rappelle que le coût de cette étude a été estimé à 150 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention d'un montant de 37 500 € au titre du FRAPP

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du CDDL

Le Président précise par ailleurs que plusieurs demandes de subventions ont été reçues de la part des associations du canton (Chorale de Chaudun, les boules ulchéennes, Cie d'Arc Droizy). Il propose de déléguer ces décisions à la commission concernée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer à la commission « enfance-jeunesse, sports et loisirs » l'attribution des subventions aux associations du territoire

Enfin, le Président précise que des demandes de cotisations ont été reçues après l'envoi de l'ordre du jour. Il s'agit de l'ASAIE et de la mission locale. Il rappelle que l'ASAIE (Association des structures axonaises d'insertion par l'économie) est une association dans le domaine de l'insertion professionnelle, qui accompagne notamment la Communauté de Communes dans la mise en place et la formalisation du dialogue de gestion nécessaire au renouvellement du Chantier d'Insertion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser une cotisation de 200 € pour l'adhésion 2010 à l'ASAIE.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser une cotisation de 9 003 € pour la participation 2010 à la mission locale du soissonnais.

Marina Carette souhaite savoir si le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sera bientôt lancé. Le Président lui répond que ce travail sera étudié dans le cadre de la commission créée à cet effet.

Mr Doublet évoque les difficultés des communes pour établir le certificat de conformité en matière d'assainissement non collectif. Le Président lui répond que tant que le SPANC n'est pas en place, ce document relève de la compétence du maire. Il rappelle en outre que la création du SPANC a été retardée afin de ne pas imposer le prix du contrôle aux usagers.

Mr Doublet précise par ailleurs qu'il y a eu de nombreux soucis de collecte au mois de décembre. Le Président lui répond en effet que certaines parties du territoire n'ont pas été collectées suite aux intempéries climatiques, et à un mouvement de grève des salariés de SITA.